



Communiqué 2022 - 13

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 7 juin 2022

Entente de règlement Griefs de la convention collective 2010-2017

Bonjour à toutes et tous,

Pour faire suite à la communication sur l'entente convenue entre le SEMB et l'employeur pour le règlement d'une partie importante des griefs de la convention collective 2010-2017, nous sommes heureux d'annoncer les paiements des réclamations. Le paiement devait se faire sur la paie du 9 juin, mais à la suite d'une erreur de communication hors de notre contrôle, il devrait plutôt apparaître sur la paie des bénéficiaires du 30 juin prochain. Pour ceux et celles qui ne sont plus à l'emploi de la SAQ, les versements se feront dans les semaines subséquentes. La liste des griefs réglés est disponible pour consultation sur le site web du SEMB.

Les griefs restants ont été portés à l'arbitrage ou en médiation arbitrale; ce sont surtout des dossiers de congédiement, des dossiers de nature administrative et des griefs d'interprétation.

Pour toutes questions en lien avec la lettre d'entente de la médiation et la réclamation, veuillez communiquer avec Mathieu Bonneville au numéro (514) 849-7754 ou sans frais 1 (800) 361-8427 poste 285, ou par courriel à conseiller-cc@semb-saq.com ou à l'adresse info@semb-saq.com.

Solidairement,

Votre exécutif SEMB SAQ (CSN)